

GENDARMERIE NATIONALE
COMPAGNIE OU ESCADRON

UNITE
BT

DE UNITE 01311 PROCES-VERBAL N° / 197
N° 853 / 1981

PROCÈS - VERBAL

DE
RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIF 81

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

306724

N° PIÈCE 1 N° FEUILLET 1

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE
OBJET: Phénomène O.V.N.I.

NOUS SOUSSIGNÉ(S) **LIG** A, Adjudant, Officier de police judiciaire,
B, Gendarme, Agent de police judiciaire,

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE

CE JOUR Cinq septembre 1981, à 23 H 30, quatre personnes se présentent au bureau de notre brigade, pour nous signaler qu'ils viennent d'observer dans le ciel un phénomène qui leur a paru anormal. Ceci s'est passé à [redacted], au lieu-dit [redacted]. Il s'agit de Mr. C [redacted], Mu [redacted], ans, retraité, demeurant [redacted], Madame P [redacted], Je [redacted] ans, dt même adresse, Mr. Z [redacted], Y [redacted] ans, maçon, et en [redacted], de passage en [redacted], amis de Mr. C [redacted] et de son épouse. Ils sont venus tous les quatre ce soir au lieu-dit [redacted] dans la résidence secondaire de Mr. C [redacted], où ils ont diné. Après le repas, ils sont restés à parler dans la maison puis vers 23 heures en partant, ils ont vu une lueur dans les pins plantés au bout d'un champ. Cette lueur de forme trapézoïdale allait en s'accroissant. Ils ont observé ce phénomène pendant 8 à 10 minutes puis ont décidé de venir nous signaler les faits. A leur départ, il existait encore. Nous décidons de nous rendre avec eux sur les lieux. A notre arrivée à 23 H 45, il n'y a plus rien de particulier. La nuit est complète. Nous rentrons donc à notre brigade.

Le six septembre 1981, nous nous rendons à nouveau sur place où nous retrouvons Mrs C [redacted] et Z [redacted], pour rechercher dans les bois des traces éventuelles. Ces deux personnes nous indiquent l'endroit où elles ont vu la lueur. Après avoir parcouru environ 100 mètres dans le bois, nous découvrons un espace où la fougère est couchée dans le même sens (cercle de 25 à 30 mètres). Il n'y a pas de trace de roue. Des fougères sèches jonchent le sol. Un engin que nous ne pouvons identifier est certainement passé par là.

DECLARATIONS:

Le 6 septembre 1981, à [redacted], nous adjudant I [redacted], entendons: Mr. C [redacted] M [redacted] ans, retraité, demeurant [redacted] né le [redacted] à [redacted], qui nous déclare à 12 H 20: Je possède une maison (résidence secondaire) à [redacted] au lieu-dit [redacted]. Hier en compagnie d'amis, Mr. Z [redacted] I [redacted] son épouse et la mienne, nous sommes arrivés à [redacted] vers 18 heures. Nous avons dîné tous les quatre et nous avons sorti plusieurs fois sans rien remarquer d'anormal. Vers 23 h 05, nous sommes partis avec ma voiture et en arrivant près de la barrière, j'ai vu une lueur dans les sapins. Ma première réaction a été de dire "Ils ont construit une maison par là", car elle avait la forme d'une fenêtre mais avec un éclairage intense et assez important. La fenêtre s'est transformée en trapèze tronqué vers le haut, de plus grande dimension qui arrivait presque aux deux tiers des sapins et d'une très forte intensité. La lumière s'est atténuée pour revenir 2 ou 3 fois puis s'est éteinte complètement comme un tube néon. Il y avait deux gros projecteurs de chaque côté éclairant à 200 ou 300 mètres. Alors tout ceci s'est passé sans aucun bruit. Nous avons observé ce phénomène pendant 8 à 10 minutes. Nous sommes partis et celui-ci existait encore. Nous avons roulé jusqu'à la [redacted] et nous avons aperçu une autre lueur de la forme d'un bol renversé dans la même direction juste au-dessus ..//..

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DATE LE 15.09.1981.

DESTINATAIRES

- 1 Mr. le Préfet de la [redacted]
- 1 Mr. le Procureur de la République [redacted]
- 1 GENERAL, Commandant la [redacted] Région Ad-
- 2 [redacted] Ministère de la Défense
- [redacted] fense-Direction Gendarmerie-Emploi- [redacted]
- [redacted] renseignements-Section opérations

SIGNATURE(S) [redacted]

SIGNAT [redacted]

VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITE de Compagnie au Ministre de la Défense Direction de la Gendarmerie.

N° 656. 1. 278 | REF. C.M. N° 31.400 DN / GEND. OB. OM. EMP. SERV. DU 21.07.1971 CLASS: 33.06 A.B.G. 80-4.000.000 | ED 3 | L

" du . Il devait être 23 h 15 , environ. Je fais
 " remarquer que sur le calendrier la lune se couche à 21 h 46, donc bien
 " avant. Nous nous sommes rendus chez vous signaler ce phénomène que je
 " ne peux m'expliquer """".

Le 6 septembre 1981, à 12 H 30.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et
 n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher. (A signé au carnet de
 déclarations.)

Nous entendons:

-Mr. 2 _____, I _____ ans, maçon, demeurant à _____, qui nous déclare à 11 h 30:

"""" Je suis actuellement en vacance à _____ pays
 " de mon épouse et nous avons comme amis Mr. C. _____ M _____, et son épouse,
 " demeurant à _____ Hier soir, vers 18 h 30, nous sommes arrivés à _____
 " où Mr. C. _____, possède une petite maison
 " comme résidence secondaire. Nous étions quatre, mon épouse, Mme P. _____, M
 " _____, amie de Mr. C. _____ et Mr. C. _____. Nous avons dîné à la maison
 " et après avoir fait la vaisselle, vers 23 heures nous nous apprêtions à
 " partir et nous étions dans la voiture. En arrivant à la barrière Mr. C. _____
 " a fait la remarque en disant: il y a une fenêtre éclairée dans les sa-
 " pins. Il a dit "Ils ont donc construit une maison par là". Puis nous avons
 " vu une lueur de forme trapézoïdale; toujours au travers des sapins. Puis il
 " y eu un éclairage au-dessus des fougères très puissant comme s'il y avait
 " plusieurs projecteurs. Nous étions descendus de la voiture et j'ai voulu
 " m'approcher dans la direction, mais les femmes avaient peur et m'en ont
 " empêché. Je dois dire que devant le bois il y a un champ. Nous sommes res-
 " tés environ 5 à 10 minutes à regarder le phénomène. La pyramide s'étant
 " éteinte mais les projecteurs sont restés allumés. Il n'y avait aucun
 " bruit, c'était le silence complet. Nous étions tous les quatre stupéfaits.
 " C'est là que nous avons appris la décision de nous rendre à la Gendarme-
 " rie de _____ . C'est la première fois que je vois une chose pareille".

Le 6 septembre 1981, à 12 h 15.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai
 rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher . (A signé au carnet de
 déclarations.)

Mentionnons que le 6 septembre 1981, à 8 Heures, nous avons rendu compte
 des faits à notre commandant de compagnie, par message radio n° 62.

Nous avons entendu plusieurs personnes dans les environs mais aucune
 d'elles n'avait aperçu quelque chose d'anormal. Aucun fait identique n'a
 été signalé à notre brigade où dans les brigades voisines.

Le 6 septembre 1981[?] à 22 heures, nous nous rendons au lieu dit
 " _____ à _____ où nous restons jusqu'à 23 h 30,
 afin d'effectuer des observations éventuelles. Vers 22 h 50, les gendarmes
 L _____ et C _____ de la brigade, aperçoivent la lune derrière les sapins
 exactement au même endroit signalé par Mr. C _____ et ses amis. Au travers
 des arbres et des branches, la lune qui éclaire peut donner l'impression
 d'un engin éclairé inconnu. Un représentant du Groupe de recherches cosmo-
 graphiques du _____, venu sur place le lundi 9 septembre 1981, nous a confirmé
 que d'après l'heure, le jour et l'emplacement, le phénomène observé était
 bien la lune. Quant aux traces découvertes dans la fougère nous avons réussi
 à établir qu'elles avaient été faites par un engin forestier ayant travaillé
 à proximité au cours du printemps.

Fait et clos, le 15 septembre 1981.